



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION LES ETABLISSEMENTS DU
BAR A MOMES POUR L'ORGANISATION DE
DEUX REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE
LE 18 SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-314
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Les Etablissements du Bar à Mômes, représentée par Monsieur Pascal Simon, dont le siège social est situé 6, rue de Pont du Rateau – 49 250 Loire Authion – pour l'organisation du spectacle « Le Bar à mômes » le 18 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 2 347,60 € (deux mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Les Etablissements du Bar à Mômes, représentée par Monsieur Pascal Simon, dont le siège social est situé 6, rue de Pont du Rateau – 49 250 Loire Authion – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Le Bar à mômes » le 18 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 2 347,60 € (deux mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210917-lmc1H8876H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/09/2021 Date de Publication : 17/09/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210917-lmc1H8876H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2021
Date de Publication : 17/09/2021